

Bulletin
d'information

N° 37

Mars 2017
(Dépôt légal N° 24342/07)

Le Maire
Guy BOUCHAUD
mairie.saintmesmin@orange.fr

Secrétaire de mairie
Mme Christelle PROVOST
secretariat.mairiesaintmesmin@orange.fr

Gîtes :
gites.mairiesaintmesmin@orange.fr

Site :
www.saint-mesmin.fr

Mairie ouverte Mardi et Jeudi
de 9 h à 12 h30 et de 13 h à 16 h

Tél : 05 53 52 71 02
Fax : 05 53 52 79 77

Les permanences du Maire
Mardi : de 9 h à 12 h
Jeudi : de 9 h à 12 h
Samedi : sur rendez vous



CHEZ NOUS
À
SAINT-MESMIN



SOMMAIRE

- Page 1** : Couverture.
Page 2 : Sommaire – Nos joies- Nos peines- Visite du Sous-Préfet
Page 3: Le petit mot du Maire
Page 4: Informations : La nouvelle communauté de communes - Le spanc
Page 5: Informations : Carriere Coulas - Feu de jardin - Circuit vélo-
Page 6 : Informations : Réforme sortie du territoire – Etangs des Forges –Nos routes
Page 7 : Informations : Travaux Eglise - Mesure de biosecurité –Aide rénovation
Page 8 : Informations : Conteneurs semi-enterrés – Diverses Informations - Carte d'identité
Page 9 : Informations : Bouilleur de crus – Notre petit jeu – Vie scolaire
Page 10 :Associations et manifestations : Le repas des Anciens – Trail
Page 11 :Associations et manifestations : La troupe du Saut Ruban – Les manifestations à venir
Page 12 : Compte rendu du conseil municipal du 24 janvier 2017
Page 13 : Compte rendu du conseil municipal du 24 janvier 2017 (suite)
Page 14 : Compte rendu du conseil municipal du 14 mars 2017
Page 15 : Compte rendu du conseil municipal du 14 mars 2017 (suite) - Article de presse
Page 16 : Le trimestre en photos

NOS JOIES

Ce trimestre, nous avons le plaisir d'accueillir définitivement sur notre commune à Chacord, Mrs Jean-Louis NOUAÏLLE et Michiel VAN KUIK qui venaient régulièrement passer quelques jours chez nous. De même, dans le bourg, Dolly WEBSDANE est arrivée avec ses deux enfants Eléonor 4 ans et Alix 2 ans son mari Matthew restant provisoirement à Londres et une nouvelle famille est arrivée au poteau de Brussy, Mme DAVESNES Jessica et ses trois enfants, Luann 15 ans, Céliann 13 ans et Emilien 11 ans. Nous avons aussi le plaisir de vous annoncer la naissance de Clara DOUBLET née le 22/02/2017, à qui nous adressons tous nos vœux de bonheur.

NOS PEINES



Le 29 décembre Mme Yvonne CONIZIO habitante des Petits Forts depuis 13 ans est décédée à l'âge de 85 ans emportée en quelques mois par une terrible maladie.

Le 12 janvier Mme Alice LASTERNAS épouse de notre ancien Maire est décédée à l'âge de 86 ans d'un arrêt

cardiaque. Une foule très nombreuse l'a accompagnée dans notre cimetière.

Le 25 février Louis VALADE, doyen de notre commune est décédé à l'âge de 96 ans. Il était né le 21 mai 1921 à Saint Mesmin, commune qu'il n'a jamais quittée.

A ces trois familles nous présentons nos sincères condoléances.

VISITE DU SOUS PREFET

Notre commune est rattachée administrativement à l'arrondissement de Nontron depuis le 1^{er} janvier, Nous avons eu le 23 février, la visite de Mr Hervé BOURNOVILLE, Sous Préfet de Nontron. Nous lui avons présenté la commune, fait visiter le Cantou et présenté le projet que nous avons dans les gorges. Tout s'est très bien passé et il a paru enthousiasmé par nos projets et surpris par la bonne gestion de nos finances. Il nous encourage à poursuivre dans cette voie et nous a assuré de son soutien avant de partir.



Le petit mot du Maire

Chers Saint-Mesminois et Saint-Mesminoises,

Avec les élections présidentielles et législatives qui vont se dérouler durant le prochain trimestre nous aurons l'occasion de nous rencontrer et de discuter de vive voix de l'avenir de notre commune.



*Certains d'entre vous souhaitent savoir qui a reçu mon parrainage pour les présidentielles. C'est M. Bertrand Fessard de Foucault, l'un de mes anciens ambassadeurs lorsque j'étais en poste en Asie Centrale. Quelqu'un que j'avais apprécié pour son dynamisme et son engagement pour faire rayonner notre Pays à l'étranger. Enarque, diplômé de Sciences Politiques, agrégé de Droit, c'est un homme qui a le contact avec les plus hauts responsables de l'Etat et qui n'hésite pas à faire passer des messages aussi bien à gauche qu'à droite. Il n'a pas obtenu les 500 signatures nécessaires mais sa candidature lui permettra de continuer à jouer un rôle de Conseiller auprès du futur Président de la République. Il a écrit plusieurs livres dont le dernier sorti en mars : *Après la Présidentielle, comment ?* Nous prévoyons d'ailleurs d'écrire ensemble un prochain livre sur notre action commune en Asie Centrale (1992-1996), région où notre pays fût l'un des premiers à engager une coopération stratégique de haut niveau.*

Revenons à notre commune. Vous allez le lire plus loin dans les comptes-rendus du Conseil Municipal, cette année encore malgré les baisses de dotation de l'Etat et le niveau constant de notre taux d'imposition nous avons réussi à rembourser nos prêts relais et dégager des sommes importantes pour les futurs projets communaux. Nous n'envisageons donc pas, pour la neuvième année consécutive, d'augmentation de nos taxes locales. Vous devez savoir que le projet d'aménagement des Gorges de l'Auvézère va enfin voir le jour. En effet ce projet initié par votre équipe municipale a été accepté par la Communauté de Communes, par le Département et par l'Etat qui a déjà annoncé une subvention de 20 %. Il est porté par la Communauté de Communes et la première tranche de travaux va débiter avec la construction de deux passerelles dès cette année. Cet aménagement devrait permettre d'accueillir plus de visiteurs (marcheurs, sportifs, pêcheurs, chasseurs, kayakistes etc...) et voir le taux de remplissage de notre Cantou (déjà bien rempli) atteindre un maximum. Le lancement de la nouvelle étude sur le PLU/I devrait compléter cette action et permettre à la commune d'obtenir plus de zones à urbaniser et à camper et donc d'augmenter à terme nos ressources fiscales et nos dotations qui servent en partie à financer l'entretien de nos voies communales et de nos bâtiments publics.

Dans le même temps notre effort doit porter aussi sur la vigilance car notre secteur, éloigné de toute grande ville, tend à devenir un lieu où l'on peut côtoyer des individus « suspects » porteurs de drogue et d'armes. Notre Colline des Ages est très fréquentée, nos bois sont visités, nos maisons et granges isolées parfois convoitées, ayez le réflexe de relever les numéros d'immatriculation de voitures suspectes et ayez le souci de fermer vos portes. Les brigades de Gendarmerie de LANOUAILLE et de SAINT-MARTIAL sont maintenant habilitées à opérer toutes les deux sur notre commune et n'hésitez pas à prévenir l'une ou l'autre pour tout ce qui vous paraît anormal.

Quels que soient les résultats des prochaines élections soyez persuadés que notre commune aura encore un avenir, soyez certains que vous aurez encore une équipe qui défendra au mieux nos intérêts et nos habitants.

Bien sincèrement.

Guy BOUCHAUD

INFORMATIONS

2017 une nouvelle communauté de communes

Depuis le 1^{er} Janvier 2017 la communauté de communes de CAUSSES ET RIVIERES EN PERIGORD a rejoint la Communauté de communes du PAYS DE LANOUILLE pour former une nouvelle communauté composée de 30 communes avec 19.970 habitants. Nous faisons maintenant partie de cette nouvelle communauté de communes dont le nom officiel sera à partir de juillet :

COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLELOUE AUVEZERE EN PERIGORD « CCILAP »

Le Maire de Saint Mesmin, Guy BOUCHAUD fait partie des vice-présidents qui l'administrent.

Voici les 30 communes qui composent le nouveau territoire de la communauté de communes :

Anliac, Angoisse, Brouchaud, Cherveix-Cubas, Clermont-d'Excideuil, Coulaures, Cubjac, Dussac, Excideuil, Génis, La Boissière d'Ans, Lanouaille, Mayac, Payzac, Preyssac d'Excideuil, Saint-Cyr Les Champagnes, Saint Germain des Prés, Saint Jory Las Bloux, Saint Martial d'Albarède, Saint-Médard d'Excideuil, Saint Mesmin, Saint Pantaly d'Ans, Saint Pantaly d'Excideuil, Saint Raphaël, Saint Sulpice d'Excideuil, Saint Vincent sur l'Isle, Salagnac, Sarlande, Sarrazac, Savignac Lédrier.



Extrait de l'article paru dans Sud Ouest le 06/02/2017

Le jeudi 2 février, s'est tenu le deuxième Conseil Communautaire de la nouvelle intercommunalité.

L'assemblée est entrée dans le vif du sujet, évoquant principalement les grands projets de la nouvelle entité. Il a d'abord été question du futur aménagement des

gorges de l'Auvézère, présenté par Sébastien Régner du service tourisme du Conseil départemental. Au programme, installation de passerelles, parkings, observatoires de la faune, mais aussi de points de vue, d'un parcours de pêche et surtout, d'un stade de slalom nautique à Saint Mesmin pour accueillir des compétitions.

Le dossier du projet d'aménagement des gorges est consultable en mairie

LE SPANC

Les SPANC des Communautés de Communes du Pays de Lanouaille et de Causse et Rivières en Périgord ont fusionnés depuis 1er janvier 2017, ce qui entraîne une harmonisation de leurs pratiques et de leurs tarifs. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est réparti en **2 secteurs** :

- **Secteur NORD :**
pour les communes d'Angoisse, Dussac, Lanouaille, Payzac, Preyssac d'Excideuil, Saint Cyr Les Champagnes, Saint Médard d'Excideuil, Saint Sulpice d'Excideuil, Sarlande, Sarrazac, Savignac Lédrier. **Contact Bureau de Payzac :** Léa Lummaux et Benoît Dufraisse au 05.53.55.31.32
- **Secteur SUD :**
pour les communes de Anliac, Brouchaud, Cherveix Cubas, Clermont d'Excideuil, Coulaures, Cubjac, Excideuil, Génis, La Boissière d'Ans, Mayac, Saint Germain des Prés, Saint Jory Las Bloux, Saint Martial d'Albarède, Saint Mesmin, Salagnac, Saint Raphaël, Saint Vincent Sur l'Isle, Saint Pantaly d'Excideuil.
Contact Bureau d'Excideuil : Amélie Bouhours et Rémi Farges au 05.53.62.82.00

Pour les communes qui dépendent du bureau d'Excideuil, dont Saint Mesmin, le mode de facturation de contrôle sera modifié : Ancienne facturation : semestrielle sur la facture d'eau / Nouvelle facturation : facturation à l'acte en une seule fois. A titre indicatif le tarif pour un contrôle est de 105 € HT tous les 9 ans si le contrôle est conforme et 6 ans en cas de non-conformité.

INFORMATIONS

CARRIERE SARL COULAS

Nous vous avons parlé le trimestre dernier de l'enquête publique qui avait été faite sur l'extension de la carrière. Nous avons reçu un avis favorable pour cette extension avec quelques obligations qui seront profitables pour les riverains, le gérant de la carrière et la municipalité.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité la mise en place d'un comité de surveillance, présidé par le Maire qui sera composé d'un représentant de la Carrière, et d'un habitant des hameaux suivants : hameau de la Quintinie, de la Rouye, du Poteau de Brussy et de Lavaurie. Les membres se réuniront si un manquement au règlement autorisé ou si des nuisances seraient dûment constatées par un tiers.

Une dernière enquête publique organisée prochainement par la mairie va maintenant déterminer l'avenir du chemin communal qui longe la carrière.

FEUX DE JARDIN



La fin de l'hiver est traditionnellement marquée par une reprise des diverses activités d'entretien des espaces naturels et des jardins. Parmi celles-ci, beaucoup génèrent des déchets verts, souvent **éliminés par brûlage en infraction avec la réglementation**. La préfecture souhaite donc rappeler les dispositions suivantes : La réglementation concernant les feux de jardin :

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental, qui dispose (article 84) que l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite.

Sont assimilés aux déchets ménagers tous les déchets qui, eu égard à leur nature et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions particulières et sans risque pour les personnes et l'environnement.

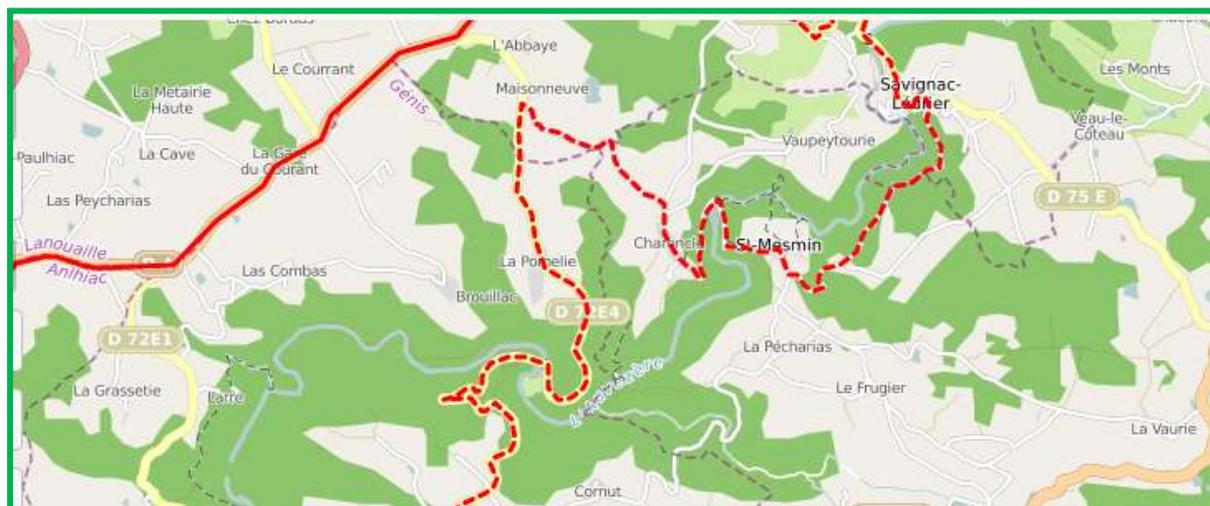
Si le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... par les particuliers fait l'objet d'une certaine tolérance, **il est formellement interdit s'il devient répétitif ou s'il est pratiqué par des professionnels de l'entretien des espaces verts (paysagistes, collectivités...)** La solution étant la collecte en déchetterie puis le compostage.

Ce mode d'élimination (brûlage), par ailleurs fortement producteur de polluants liés à la mauvaise combustion, ne fera donc l'objet d'aucune tolérance lorsque des solutions d'élimination réglementaires ont été mises en place.

Il est par ailleurs rappelé que toute dérogation municipale en la matière serait dépourvue de base légale.

CIRCUIT VELO

Itinérance à vélo, dans les roues de LAWRENCE D'ARABIE. En 1908, un anglais de 19 ans, Thomas Edward LAWRENCE, se passionne pour l'époque médiévale. Partant sur les pistes de Richard Cœur de Lion, il part sur 370 kms à travers les routes de Dordogne et décrit ses impressions. Une boucle de son circuit traverse Saint-Mesmin. (Cette boucle est fléchée à partir du bourg).



INFORMATIONS

REFORME SUR LA SORTIE DE TERRITOIRE DES MINEURS

La loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs. Le décret entre en vigueur **le 15 janvier 2017**.

L'enfant mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- pièce d'identité valide du mineur (carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination)
- cerfa n° 15645*01 : autorisation de sortie du territoire, signé par l'un des parents ayant l'autorité parentale
- photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent qui a signé le cerfa (carte d'identité ou passeport)

Le cerfa se trouve facilement sur internet sur le site : www.service-public.fr . Vous pouvez également le retirer en mairie.

ETANGS DES FORGES

Rappel : Depuis le 1^{er} mars et jusqu'au 30 octobre 2017 les deux étangs, Moulin Haut et l'étang des Forges sont de nouveaux ouverts à la pêche. Fermé en 2016 pour permettre la reproduction des nombreuses carpes réintroduites dans l'étang des Forges il est de nouveau opérationnel.

Notre Maire avait promis l'année dernière une mesure pour dédommager les fidèles pêcheurs qui avaient pris une carte au même prix que les autres années malgré un étang fermé. C'est avec plaisir que le Conseil a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter le prix des cartes pour 2017 et d'octroyer aux titulaires de la carte de 2016, 5 tickets d'une valeur

totale de 5 € (valables sur nos marchés de nuit) à chacun de ceux qui prendront la carte en 2017 (disponible en Mairie). **Des lâchers de truites sont prévus pendant la saison de pêche**

Les tarifs pour la saison sont: Habitants de la commune : 35 €, Hors commune : 50 €, Mensuel : 20 €, Spécial gîte (pour mettre à la disposition de leurs clients) : 20 € et Journalière 7 €.

La carte est gratuite pour les touristes hébergés dans nos gîtes communaux et dans les gîtes de Saint Mesmin ayant la carte de pêche.



NOS ROUTES



L'entretien de nos routes a toujours été une priorité à Saint Mesmin. Ce trimestre c'est la route des Bichets et la fin de la route des Jarthes qui vont être refaites. Nous avons pris aussi la décision de faire prochainement goudronner le chemin de terre qui va du Belleu aux Petits Forts. La prochaine étape sera d'inscrire les voies communales suivantes dans le programme d'entretien : VC de la Quintinie à la route de La Rouye , VC des Monts, VC du Grand Clos à Veaupeytourie, VC du Poteau de Brussy à Boussac.

Eric a entrepris le curage de tous les fossés de la commune afin de préserver nos routes et chemins des

dégradations faites par le ruissellement des eaux de pluie.

INFORMATIONS

EGLISE



Nous vous avons annoncé, il y a quelques temps que nous envisagions de cesser de faire sonner chaque jour, les cloches de notre église. En effet l'oscillation de celles-ci risquait à long terme d'ébranler le sommet du clocher rendu fragile par le temps. Fin janvier, plutôt que de priver le village de cette sympathique coutume nous avons entrepris de faire restaurer et consolider le clocher de notre église et pour ce faire, un imposant échafaudage avait été installé. Les travaux sont maintenant terminés et les cloches peuvent sonner en toute sécurité.

MESURE DE BIOSECURITE

La grippe aviaire menace toujours, alors par précaution, il demandé de prendre, **Les mesures de biosécurité à appliquer dans les basses cours**

A destination des détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation personnelle, non commerciale

- Exercer une **surveillance quotidienne** de vos oiseaux.
- **Aucune volaille** (palmipède et gallinacée) de la basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des **volailles d'un élevage professionnel**.
- **Limiter l'accès de la basse cour** (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- **Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages** ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
- **Protéger** et entreposer la **litière neuve** à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
- **Ne jamais utiliser d'eaux de surface** : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
- Si les **fientes et fumiers** sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
- Réaliser un **nettoyage régulier** des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse cour.

Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres en les isolant et en les protégeant, et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

- :- :- :- :- :- :-

AIDES A LA RÉNOVATION

Faites-nous connaître vos besoins

JEUDI 13 AVRIL
LA COQUILLE
ESPACE CULTUREL 18H30

MARDI 11 AVRIL
LANOUILLE
SALLE POLYVALENTE 18H30

VENDREDI 14 AVRIL
THIVIERS
SALLE DU PARC 18H30

LUNDI 10 AVRIL
COULAURES
SALLE POLYVALENTE 18H30

4 réunions publiques pour bâtir un programme d'actions porté par votre communauté de communes.

Renseignements : 06 73 68 59 83 / 06 80 90 55 27

Réunions publiques, pour bâtir un programme d'aides financières pour la rénovation des logements privés avec le soutien de l'état et conseil Départemental.

Pour notre secteur :
Lanouaille
Mardi 11 avril 18h 30
Renseignements :
06 73 68 59 83
06 80 90 55 27

INFORMATIONS

CONTENEURS

Attendus depuis très longtemps, les conteneurs semi enterrés ont été installés sur le terrain communal à côté du hangar. Ceux si serviront pour le verre et les déchets recyclables. Ils sont pour l'instant hors service en attendant que les communes voisines en soient elles aussi équipées



Information SMCTOM

Depuis le 6 février 2017 la collecte des sacs noirs (Conteneurs verts) sur notre commune se fait le jeudi. Les sacs jaunes quant à eux doivent être sortis et déposés devant votre porte le jour du ramassage. Les conteneurs jaunes collectifs ne sont placés qu'à l'entrée des endroits inaccessibles au camion de ramassage de sacs individuels.

En 2017, **les collectes tombant un jour férié**, que ce soit un lundi, un mardi, un jeudi ou un vendredi, **seront remplacées** par une collecte **le mercredi de la même semaine** Exemples :

- la collecte du lundi 17 avril de Pâques s'effectuera le mercredi 19 avril
- la collecte du jeudi 25 mai de l'Ascension s'effectuera le mercredi 24 mai

Annie SEDAN tiendra la permanence des Conseillers Départementaux à la Mairie de Saint-Mesmin le 15 avril 2017.

NOUVELLE PROCEDURE DE DELIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE (CNI)

Suite à la mise en œuvre du Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG) et la généralisation du recours à la télé-procédure, la procédure de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) sera traitée selon des modalités alignées sur celle en vigueur pour les passeports biométriques.

En effet, le système des titres électroniques sécurisés (TES) mis en place pour la délivrance des passeports depuis quelques années s'étend à celle des CNI.

C'est pourquoi, l'enregistrement des demandes de CNI ne sera réalisé que par les communes équipées actuellement de dispositifs de recueil.

A compter du 15 mars 2017, tout comme pour les passeports, **pour vous faire délivrer une carte nationale d'identité, vous devrez vous rendre dans n'importe quelle mairie en France équipées d'un dispositif de recueil.**

Les plus proches de la commune de St Mesmin sont : la mairie de EXCIDEUIL, (sur rendez vous) THIVIERS, ou OBJAT (en Corrèze).

Vous avez la possibilité de gagner du temps (pour les demandes de CNI comme pour celles de passeport) grâce au dispositif de pré-demande en ligne de l'ANTS sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr>

Pour une CNI, les pièces à fournir restent les mêmes :

- 2 photos d'identité récentes et sécurisées
- un justificatif de domicile de moins de 6 mois
- selon le cas : une copie de la CNI à renouveler si demande de renouvellement de la carte
une copie intégrale de l'acte de naissance si 1^{ère} demande de carte

Si demande déposée suite à perte ou vol de votre CNI :

- la déclaration de perte ou vol
- un timbre fiscal de 25 €

Pour les dossiers d'enfant mineurs :

- copie de la CNI du parent signataire de la demande
- en cas de séparation ou divorce des parents : se renseigner à la mairie de Excideuil.

La prise de vos empreintes s'effectue par le biais de capteurs électroniques (et non plus sur un support papier) et elle devient obligatoire dès l'âge de **12 ans**.

La présence du mineur, quel que soit son âge, est obligatoire lors du dépôt du dossier.

Pour la remise de la CNI, sa présence est facultative. Elle est par contre obligatoire pour la remise des passeports aux mineurs de plus de 12 ans (pour vérification des empreintes et du bon fonctionnement de la puce).

INFORMATIONS

LE BOUILLEUR DE CRUS



Comme chaque année, le bouilleur de crus s'est installé sur le terrain communal et restera certainement tout le mois d'avril.

NOTRE PETIT JEU



présenceverte vous informe...

1/ Déclenchement d'un appel, comment ça marche ?
Lors d'un appel, un signal de secours déclenché sur le collier, bracelet ou téléphone portable est envoyé vers la centrale d'écoute Présence Verte.

2/ Le dialogue par le système d'interphonie
L'opérateur répond afin d'identifier la situation et d'apporter la réponse adaptée.

3/ L'intervention
Présence Verte prévient le réseau de solidarité (famille, voisins, amis...) et si nécessaire le médecin ou les services d'urgence. Dans les situations d'isolement total (familial/géographique), Présence Verte peut aider à la constitution du réseau de solidarité.

Nos conseillers se déplacent chez vous, sur simple demande.

Julien (47) Delphine (47) Morgan (24) Alexis (24)

Présence Verte Guienne : 17000 abonnés depuis 30 ans
Tél. : 05 53 67 78 00 - Email : guienne@presenceverte.fr - www.presenceverte.fr

Services à la personne

Des solutions de téléassistance adaptées à chaque situation

Chute
Bracelet détecteur de chute brutale.

Feu
Détecteur de fumée raccordé à votre transmetteur

Internet
Transmetteur GPRS sans abonnement téléphonique

Téléphone grosses touches
Appel SOS, écoute amplifiée

Téléphone portable
non 4G/5G
Permet de géolocaliser la personne et de donner l'alerte

Possibilité d'aide financière sous critères de ressources ou d'une réduction d'impôts de 50% de l'abonnement annuel selon les dispositions fiscales en vigueur.

Nous continuons de tester vos connaissances sur notre village! Pouvez-vous nous dire, à quel endroit de notre commune se trouve ce panneau insolite.

Annick JACQUET est chargée de recevoir votre réponse.

Le palmier sur la photo du trimestre précédent se trouve en bord de route à la Pierre Plate. La première personne qui s'est manifestée avec la bonne réponse a été récompensée.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE SCOLAIRE ET ASSOCIATIVE DE LANOUAILE (S.I.A.V.S.A)

Notre syndicat a pour particularité d'offrir, par décision du conseil syndical du 12 septembre 2014, la gratuité pour les élèves fréquentant les écoles des communes adhérentes au syndicat et un coût de 16 euros par an pour les collégiens qui sont scolarisés au collège Plaisance de Lanouaille.

Le ticket unique, qui devrait être payé par les familles, est donc pris en charge par les communes.

Le car en régie permet toutes les sorties scolaires éducatives sans coût supplémentaire pour les familles.

De plus notre car, le week-end, et dans la mesure de sa disponibilité, peut véhiculer les sorties des associations (1 fois par an –voir modalités auprès du secrétariat).

Actualités

Journée Sécurité :

1 - Une matinée « prévention » a été organisée le 27 septembre 2016 auprès des classes maternelles des écoles primaires de Lanouaille et de Payzac en collaboration avec l'Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (A.D.A.T.E.E.P).

Un atelier, dirigé par Mme Mangier, bénévole à l'ADATEEP, a permis aux enfants de découvrir de façon ludique les règles de sécurité dans les transports scolaires.

Cet atelier a été créé et adapté aux élèves de maternelle. Il est constitué d'un tapis représentant une rue, d'un car scolaire miniature équipé de ceintures de sécurité et de bonhommes « playmobil ». La mise en application concrète, suite à ce jeu, a été effectuée par les enfants, leurs professeurs des écoles et les ATSEM.

2 - Courant de l'année scolaire 2016/2017, d'autres journées vont être programmées afin de sensibiliser les élèves du primaire et du collège.

Changement véhicule en régie :

Dans sa séance du 16 septembre, le conseil syndical a décidé de changer le véhicule de 47 places par un véhicule de 35 places. Cette démarche s'effectuera par un marché public avant la fin de l'année 2016. Au printemps 2017, Le syndicat sera doté d'un nouveau véhicule.

ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS

LE REPAS DES AINES

Malgré l'épidémie de grippe qui sévissait dans notre secteur, le 7 janvier 2017, le traditionnel repas des Aînés a réuni 70 convives autour d'un excellent repas préparé par Marie LACHEZE et son équipe. Animée par la Clef du Bonheur la journée s'est terminée vers 17 h.



AÏGA TRAIL

Le dimanche 29 janvier, un trail hivernal est parti du bourg de Saint-Mesmin. Organisé par 3 associations, les Bull d'Auvézère, les Sans Borne du Diable, et l'association de Saint-Mesmin, Gorges Auvézère Sensations ont organisé ensemble ce trail qui partant de Saint-Mesmin, s'est terminé à Cubjac après un parcours de 53 kms où 160 concurrents s'étaient inscrits pour cette épreuve soit en solo soit par équipe.



TRAIL DES GORGES DE L'AUEZERE

Le trail, en Anglais chemins ou pistes est une épreuve de courses à pied sur terrain accidenté se déroulant sur un parcours constitué en grande majorité de chemins pistes ou sentiers avec un fort dénivelé positif.

L'objectif de ce sport n'est pas de rechercher la performance et de "faire un temps" mais de s'adapter sans cesse au terrain et de gérer les imprévus du parcours (terrain accidenté, dénivelé).

Le 18 février, Gorges Auvézère Sensations, la nouvelle association de Saint Mesmin à organisé pour la 1ère fois, un trail de nuit dans nos gorges. Pour cette 1ère nocturne, une trentaine de concurrents ont participé à cette épreuve dans les gorges, tous ont été enchantés et sont prêts à revenir l'année prochaine.

Le dimanche 19 c'était le trail traditionnel de 10, 18 ou 28 kms qui a réuni près de 250 participants de toutes catégories.



ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS

SOIREE T



Le 25 Mars Saint-Mesmin a eu la primeur comme chaque année de la nouvelle représentation théâtrale de la Troupe du Saut Ruban dans le « Cantou ». Le spectacle mêlé de théâtre, sketches, comédies et danses folkloriques a rassemblé comme à l'accoutumée une foule très nombreuse.

La prochaine représentation aura lieu dans la salle de cinéma de Clairvivre le 15 avril à 20 h 30



LES MANIFESTATIONS OU RENDEZ VOUS A VENIR

RANDONNEE AUTOMOBILE

Le 30 avril, entre 10 et 13h passage sur notre commune d'une randonnée composée d'une soixantaine d'automobiles

CEREMONIE :

8 Mai cérémonie devant le monument Aux Morts dans le bourg de Saint-Mesmin.

FETE DE LA MUSIQUE :

17 Juin Prévues cette année « au Jardin de l'Avenir » sous l'extension du hangar municipal (qui devrait être inauguré à cette occasion). Cette soirée sera animée par The Brouillac Blues Band, Gaby LASTERNAS et La Clef du Bonheur et d'autres musiciens.

RANDONNEE :

25 Juin aura lieu « La montée du Puy des Ages », randonnée au départ de 5 communes, Juillac, Payzac, Saint Cyr Les Champagne, Savignac-Lédrier et Saint-Mesmin, avec un parcours variant selon les communes de 5 à 9 kms et comme point commun les retrouvailles au Puy des Ages pour un pique-nique tiré du sac.

MARCHE DE NUIT :

Dates retenues les 19 Juillet, 2 août et 23 août.

22 et 23 juillet La route des **METIERS D'ART DE VARI'ART** passe par le Pagnon

CONCOURS DE PECHE :

12 août concours de pêche organisé par Auvézère Animation sur l'étang de Serge LAFAURIE à la Rouye

Nombre de Conseillers : en exercice /_10_/ présents /_10_/ votants /10/

L'an deux mil dix-sept, le 24 janvier le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 18 janvier, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRESENTS : Mes Sandra COMBY, Yvette DEVAUD et Annick JACQUET, Mrs Guy BOUCHAUD, Guy HAYE, Jean-Pierre DURAND, Pascal GERAUD, Bernard LABORIE, Frédéric LEYMARIE et Olivier ROCHE.

Absents : Néant **SECRETARE :** Sandra COMBY

Le Maire souhaite la bienvenue à tous et les remercie pour leur présence et leur ponctualité. Il demande l'autorisation de rajouter 3 points à l'ordre du jour : 2 points concernant la nouvelle Communauté de Communes et un point concernant l'étude des devis pour la réfection des routes en 2017. Cette demande est accordée à l'unanimité.

1/Délibérations concernant la nouvelle Communauté de Communes.

A/ Le Maire annonce que le Conseil Communautaire du Pays de LANOUAILLE a accepté à l'unanimité le nom de Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord pour notre nouvelle Communauté de Communes. Il précise que chaque commune doit se prononcer sur cette appellation.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette appellation qui deviendra effective à compter du 1er juillet 2017.

B/Le Maire précise que toutes les communes doivent se prononcer sur le transfert de l'actif et du passif de l'ex Communauté de Communes de Causses et Rivières en Périgord vers la nouvelle Communauté de Communes du Pays de LANOUAILLE.

Le Conseil accepte à l'unanimité ce transfert.

2/Devis concernant la réfection de voies communales en 2017.

A/ VC des Petits Forts : Un devis de 13295,75 € HT de l'entreprise Freyssinet est accepté à l'unanimité.

B/Route des Bichets : Un devis de 6696 € HT présenté par l'entreprise Freyssinet est accepté à l'unanimité.

C/Route des Jarthes : Un devis de 1946 € HT présenté par l'entreprise Freyssinet est accepté à l'unanimité.

D/Route des Petits Forts au Belleu. Ce chemin de terre sera goudronné.

Le devis de 19233,25 € HT présenté par l'entreprise Freyssinet est accepté à l'unanimité.

Pour 2018 le Conseil décide d'inscrire les voies communales suivantes dans le programme d'entretien : VC de la Quintinie à la route de La Rouye, VC des Monts, VC du Grand Clos à Veaupeytourie, VC du Poteau de Brussy à Boussac.

3/Annulation de la délibération sur le DPU.

Le Maire annonce que la délibération sur le DPU prise lors du dernier Conseil Municipal n'a pas été acceptée par la Préfecture car celle-ci est de la compétence de la Communauté de Communes. Il ajoute qu'il convient donc de l'annuler de façon à ce que la Communauté de Communes du Pays de LANOUAILLE prenne cette délibération lors du prochain Conseil Communautaire du 2 février 2017. Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité.

4/Délibération sur la création d'une commission de surveillance de la carrière.

Le Maire lit les conclusions du Commissaire Enquêteur qui se prononce favorablement à l'extension de la carrière Coulas mais qui préconise la création d'une commission de surveillance.

Après discussion le Conseil se prononce à l'unanimité pour la création de cette commission qui sera composée de 6 membres : Le Maire, un représentant de la carrière, un représentant de chaque hameau de La Quintinie, Le Poteau de Brussy, Lavaurie, La Rouye.

Cette commission de réunira sur décision du Maire chaque fois qu'une plainte fondée sera reçue à la Mairie. Il choisira alors un représentant de chaque hameau cité plus haut et avisera le patron de la carrière de la date de la réunion.

Lors de cette réunion, les membres décideront à la majorité absolue les démarches à entreprendre.

5/Embauche d'un CDD en cas d'absence maladie d'un employé titulaire.

Le Maire souhaite pouvoir embaucher rapidement un CDD en cas d'absence de plus d'une semaine d'un employé municipal pour des raisons de maladie. Il demande aux membres du Conseil de l'autoriser à procéder à cette embauche sans avoir recours à une convocation exceptionnelle du Conseil.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cette procédure.

Le Maire annonce qu'à ce titre qu'il souhaite embaucher Erika QUEMENEUR durant le mois de février. Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité.

6/ Point sur les travaux en cours.

Le Maire annonce que les travaux de restauration du clocher de l'église sont en cours, que les conteneurs semi-enterrés seront mis en place la semaine prochaine, que le futur bâtiment communal est implanté et que les dés seront prochainement coulés par l'entreprise PAULY en liaison avec Fred LEYMARIE. Le bâtiment devrait être terminé pour le 8 mai.

Le Maire annonce que les platanes de la Place ont été taillés par l'employé municipal et Bernard LABORIE.

Le Maire précise que la ligne électrique desservant le Moulin sera renforcée malgré les réticences d'un riverain.

7/Point sur le repas des Aînés.

Tous les membres du Conseil soulignent la qualité du repas servi et se prononcent pour choisir le même traiteur l'année prochaine, le samedi 6 janvier.

Les membres du Conseil souhaitent que l'année prochaine l'orchestre soit choisi à nouveau mais qu'il soit placé en bout de salle.

Tous ont remarqué la baisse du taux de participation qui correspond au vieillissement de notre population.

8/ Point sur la réserve d'eau à Charoncle.

Olivier ROCHE et le Maire ont rencontré le Lieutenant des pompiers de LANOUAILLE et il semblerait qu'une solution moins onéreuse que le bac souple soit possible en liaison avec le syndicat de l'eau. Le Maire va rencontrer le Président du syndicat de l'eau.

10/Point sur les différentes réunions :

Le Maire rappelle que le Conseil Communautaire s'est réuni et qu'il a élu le nouveau Président Bruno LAMONERIE et 10 Vice-présidents. Il ajoute qu'il a été élu Vice-président et qu'il convient de proposer des représentants communaux dans les diverses commissions.

Sandra COMBY et Olivier ROCHE sont volontaires pour la commission enfance,

Bernard LABORIE et JP DURAND sont volontaires pour la commission urbanisme,

Annick JACQUET et Yvette DEVAUD sont volontaires pour la commission action sociale et pour la commission culture,

Guy BOUCHAUD et Guy HAYE font partie de la commission tourisme,

Guy HAYE et Pascal GERAUD sont volontaires pour la commission communication,

Olivier ROCHE et Fred LEYMARIE sont volontaires pour la commission rivières.

11/Visite du Sous-Préfet de NONTRON

Le Maire annonce que depuis le 1^{er} janvier 2017 la commune de SAINT-MESMIN est comme l'ancien canton d'EXCIDEUIL rattachée administrativement à l'arrondissement de NONTRON et que c'est pour cette raison que le Sous-Préfet a annoncé une visite de la commune de jeudi 16 février à 09h30.

Le Maire demande à tous les conseillers disponibles de bien vouloir assister à la présentation de la commune qu'il fera au Sous-Préfet à cette occasion.

Divers :

Le Maire annonce au Conseil qu'il est de plus en plus sollicité pour régler des litiges de voisinage, qu'il relève de plus en plus d'incivilités et qu'il y a de plus en plus d'agressivité chez certains habitants. Il ajoute que le même problème est observé par certains collègues des autres communes.

Il rappelle qu'il y a des règles très strictes concernant l'incinération des déchets, la circulation des véhicules sur les chemins ruraux etc... mais que certaines tolérances ont toujours existé dans tous les domaines à partir du moment où l'on reste raisonnable.

Il demande aux Conseillers de ne pas hésiter à s'impliquer davantage dans leurs secteurs respectifs afin de ne pas laisser le Maire toujours en première ligne.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion est terminée à 23h15.

G.B.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 mars 2017

Nombre de Conseillers : en exercice /_10_/ présents /_09_/ votants /10/

L'an deux mil dix-sept, le 14 mars le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 08 mars, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes Yvette DEVAUD, Sandra COMBY, Guy BOUCHAUD, Guy HAYE, Jean Pierre DURAND, Olivier ROCHE, Pascal GERAUD, Bernard LABORIE, Frédéric LEYMARIE,

Absente : Annick JACQUET qui a donné son pouvoir à Yvette DEVAUD

SECRETAIRE : Sandra COMBY

Le Maire souhaite la bienvenue à tous et les remercie pour leur présence et leur ponctualité. Il demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : acceptation d'une convention entre le SMCTOM et la Mairie. Cette demande est accordée à l'unanimité.

1/Acceptation d'une convention entre le SMCTOM et la Mairie.

Le Maire annonce que les 3 conteneurs semi-enterrés sont en place sur le site du Verger de l'Avenir et que les travaux ont été réalisés par l'entreprise BAYLET conformément au devis initial (3000 € dont la moitié seront remboursés par la Comcom). Il ajoute qu'il convient de signer maintenant une convention avec le SMCTOM pour la mise à disposition et l'entretien de ces conteneurs. Pour cela il demande aux membres du Conseil l'autorisation de signer cette convention. Il ajoute que ces conteneurs seront mis en service lorsque les conteneurs de même type seront installés à SAVIGNAC-LEDRIER et à SAINT-CYR les CHAMPAGNES qui seront sur le même circuit de ramassage. Il précise que ces deux dernières communes devraient rapidement prendre la décision d'installer ces conteneurs car à PAYZAC cette décision serait déjà prise.

Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer cette convention.

2/Budget : Compte administratif 2016.

Le Maire présente le compte administratif 2016 qui fait apparaître :

Un résultat de fonctionnement excédentaire de 85 034,11 €

Un résultat d'investissement excédentaire de 160 865,03 €.

Soit un résultat global excédentaire de 245 899,14 €.

Il justifie ce résultat de fonctionnement par le souci permanent de tous les employés et des élus de diminuer les coûts de fonctionnement et le résultat en investissement par le souci de rembourser dès 2017 deux emprunts contractés pour le Cantou et par la qualité de l'entretien de nos routes et bâtiments communaux qui n'ont pas nécessité de dépenses importantes. Il remercie au passage tous les employés et les habitants de la commune qui contribuent à la réalisation de ces économies en ayant le souci permanent du bien commun.

Le résultat cumulé avec l'excédent 2015 est au final de 276 831,12 € ce qui permettra de solder deux emprunts et de remporter 176 831,12 € en excédent sur le budget 2017.

Ce résultat permet de penser que lors de l'élaboration du budget 2017 la commune n'aura pas besoin de recourir à une augmentation d'impôts pour compenser les baisses de dotation de l'Etat et pourra prévoir des investissements en matière d'infrastructures (hangar du Verger de l'Avenir , voirie, et achat de terrains le long de la rivière et de maisons dans le Bourg).

3/Point sur les travaux réalisés.

Le Maire annonce que la réfection du clocher de l'Eglise est terminée. Les travaux ont été réalisés par les entreprises BAYLET et GADAUT et le coût est conforme aux devis (BAYLET 5 252,40 TTC et GADAUT en attente de facture) .

La mise aux normes du Cantou pour l'agrément Pêche est aussi réalisée .

La mise en place des conteneurs semi-enterrés est effective (voir paragraphe 1)

Le curage des fossés sur l'ensemble de la commune a été fait , les panneaux de signalisation de SAINT-MESMIN et du Circuit de Gorges de l'Auvézère implantés aux 4 routes de Veau le Côteau ont été restaurés, un nouveau parterre de plantes d'ornement a été aménagé dans le Bourg.

4/Point sur les travaux futurs.

Fin de la construction (gros œuvre)de l'extension du hangar communal en avril,

Mise en place d'une dalle de béton dans cette extension (fin du 1^{er} semestre)

Clôture de l'ensemble du site du Verger de l'Avenir (deuxième semestre)

Réfection en avril des routes prévues lors du dernier conseil.

5/Journée des bénévoles.

Le Conseil décide à l'unanimité de récompenser tous les bénévoles et leurs enfants qui participeront à l'organisation des marchés de nuit 2017 par une sortie détente à LASCAUX 4 suivie d'un repas gastronomique qui aura lieu le dimanche 10 septembre 2017 de 09h30 à 18h00.

L'autobus du Collège de LANOUAILLE sera demandé à cette occasion.

6/ Point sur la fréquentation du Cantou et du Gîte .

Le Maire présente le bilan financier des locations 2016 qui s'élève 12 064 € de bénéfices ce qui apparaît comme un bon résultat pour première année et qui se rapproche de l'équilibre financier (remboursement de l'emprunt à long terme). Il ajoute que l'année 2017 sera encore meilleure car le calendrier actuel des réservations est nettement supérieur à celui de 2016.

7/Point sur l'aménagement des Gorges de l'Auvézère.

Le Maire annonce que lors de sa visite le Sous-Préfet de NONTRON a été informé du projet. Il a visité le site, le Cantou et le Bourg. Il a été séduit par notre village et nos projets et a d'emblée promis une aide de l'Etat. Dès le lendemain il a fait savoir qu'il octroyait une aide de l'Etat de 88 000 € pour démarrer le projet. Suite à cela le

Conseil Communautaire de la Communauté de Communes a voté à l'unanimité une enveloppe budgétaire pour 2017 et le Conseil Départemental a annoncé une subvention importante pour 2018.

De ce fait le Maire précise que deux passerelles pourront être construites à l'automne 2017 et qu'elles seront suivies en 2018 de l'aménagement de la rive gauche pour le bassin de slalom et de descente mais aussi de la réalisation des cheminements qui relieront SAINT-MESMIN aux Forges de SAVIGNAC sur les deux versants des Gorges et enfin de points d'observation de la faune et des Gorges .

8/ Point sur la réserve d'eau à Charoncle.

Olivier ROCHE annonce que le projet de mise en place d'une deuxième borne incendie plus performante à CHARONCLE est sur le point d'aboutir. La négociation sur le prix de cette nouvelle borne est en cours.

Divers.

Le Maire fait le point sur le contrôle de l'assainissement qui vient d'être réalisé . Il constate que plus de 90 pour cent des installations ne sont pas aux normes mais que pour la plupart des installations il suffit de légères modifications pour la mise aux normes. Environ 15 pour cent des habitations n'ont pas d'installation, pour celles-ci il y aura obligation de mise aux normes en cas de vente . Pour toutes les installations non conformes un nouveau contrôle payant aura lieu dans 6 ans et pour les installations conformes ce contrôle aura lieu dans 9 ans.

Le Maire ajoute que tout rejet polluant sur la voie publique ou chez le voisin est interdit et que dans ce cas il devra engager la procédure réglementaire pour obliger les propriétaires à se mettre aux normes.

Pêche aux Etangs des Forges.

Le Maire annonce que les deux étangs sont ouverts à la pêche et qu'il a constaté une augmentation de la vente du

nombre de cartes. Fred LEYMARIE demande si la commune effectuera des lâchers de truites, le Maire répond que ce n'est pas prévu mais ajoute que si le Conseil le souhaite cela, peut se faire. Le Conseil accepte à l'unanimité deux lâchers de truites en 2017.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion est terminée à 23h15. G.B

Article paru dans la presse concernant le parrainage de notre Maire pour les présidentielles

Il a signé pour l'ex-ambassadeur

SAINT-MESMIN Guy Bouchaud est le seul élu à apporter son soutien au candidat Bertrand Fessard de Foucault

Ne vous méprenez pas, Bertrand Fessard de Foucault, n'est pas un hurluberlu, un charlatan ou un mégalo-mane ambitieux qui cherchait à se faire remarquer à l'occasion de l'élection présidentielle. Loin s'en faut. Pour vous en assurer, interpellez Guy Bouchaud, maire de Saint-Mesmin, et demandez-lui d'évaluer ce candidat malheureux à la candidature âgé de 74 ans.

Général de l'armée à la retraite, l'élu, qui a travaillé trois ans avec lui au Kazakhstan, dessinera le portrait flatteur d'un homme de conviction, expérimenté, travailleur, intelligent, cultivé, franc, habile, synthétique, habitué par l'intérêt général et la grandeur de la France. Suffisant pour lui accorder son parrainage pour la présidentielle. Il est le seul en France.

« Faire rayonner la France »

Les racines périgordines de Bertrand Fessard de Foucault ont-elles favorisé ce soutien ? Non, point. Certes, le berceau de la famille maternelle de l'ex-candidat est à Saint-Geniès, où son grand-père possédait une gentilhommière. Mais c'est de l'histoire ancienne. La propriété fut vendue en 1930. Ce sont plutôt trois années passées à œuvrer de concert pour l'inté-



Guy Bouchaud (debout) discute, lors d'un vol au Kazakhstan, avec l'ambassadeur Bertrand Fessard de Foucault. PHOTO DR

rêt de la France qui permettent aujourd'hui au maire de Saint-Mesmin de se porter garant de Bertrand Fessard de Foucault. « Nous avons ouvert la première ambassade de France au Kazakhstan en 1992, quelques mois après la proclamation d'indépendance de cette ex-République soviétique d'Asie centrale. Ce fut un excellent ambassadeur. J'étais son conseiller chargé de la stratégie et des affaires militaires. Il s'est démené pour faire rayonner la France et développer le commerce extérieur avec des entreprises comme Bouygues, Elf, Areva ou Airbus. Ensemble, nous avons aussi préparé la venue du président François Mitterrand. »

L'un de gauche, l'autre de droite

Pour autant, insiste le général qui a fait la connaissance du commandant Massoud, plus tard en mission en Afghanistan, « je ne partage pas toutes ces idées. Il est de gauche et moi de droite. Mais qu'importe, c'est un ami et surtout quelqu'un d'une grande

valeur. C'est d'un homme comme ça qu'il nous faut pour avancer. »

Diplômé de l'Ena et agrégé de droit public, Bertrand Fessard de Foucault a usé sa plume pour « Le Monde » et « La Croix », tout en menant une carrière de conseiller commercial au sein de l'administration centrale. C'est à son tour de faire l'éloge du maire de Saint-Mesmin. « On était particulièrement liés. C'est un homme discret, quand il parle, il faut que ça soit utile. Il avait un poste de confiance et a réalisé des missions importantes. »

Le candidat était-il est-il suffisamment armé pour prétendre au statut de chef d'Etat ? « Je ne me suis pas présenté pour être élu, souligne l'ancien diplomate, je voudrais créer une fonction. Celle d'un conseiller qui aurait un accès direct au président et lui représenterait ce que communément pensent les Français et inspire le bon sens. » Rebuildir un pont entre le peuple et l'Élysée, c'était déjà tout un programme.

Pierre-Manuel Réault

Les événements du trimestre en photos



Le repas des Anciens



AÏGA Trail



Photo Insolite



Réfection du Clocher



La Troupe du Saut Ruban



Remise des coupes, Trail des Gorges de l'Auvézère
(coupe remise aux petits fils d'un ancien et du nouveau Maire de Saint Mesmin) Charles Bourbon et Guy Bouchaud



Les conteneurs enterrés

Curage des fossés



La Troupe du Saut Ruban

